

Expéditeur

.....
.....
.....
.....

Collez
votre
timbre
ici



- Mode d'emploi**
- 1 2 pliez les côtés
 - 3 pliez au milieu
 - 4 scotchez les côtés
 - 5 glissez votre don à l'intérieur de l'enveloppe
 - 6 rabattez le volet supérieur
 - 7 scotchez



Association Robert-Debré

Hôpital Robert-Debré
48, bd Sérurier
75935 PARIS Cedex 19



Soutenez la recherche sur la migraine et les pathologies neurovasculaires de l'enfant en faisant un don à l'association Robert-Debré

Les dons consentis à l'Association Robert-Debré donnent lieu à délivrance d'un reçu fiscal que vous devrez joindre à votre déclaration d'impôt pour bénéficier de la réduction.

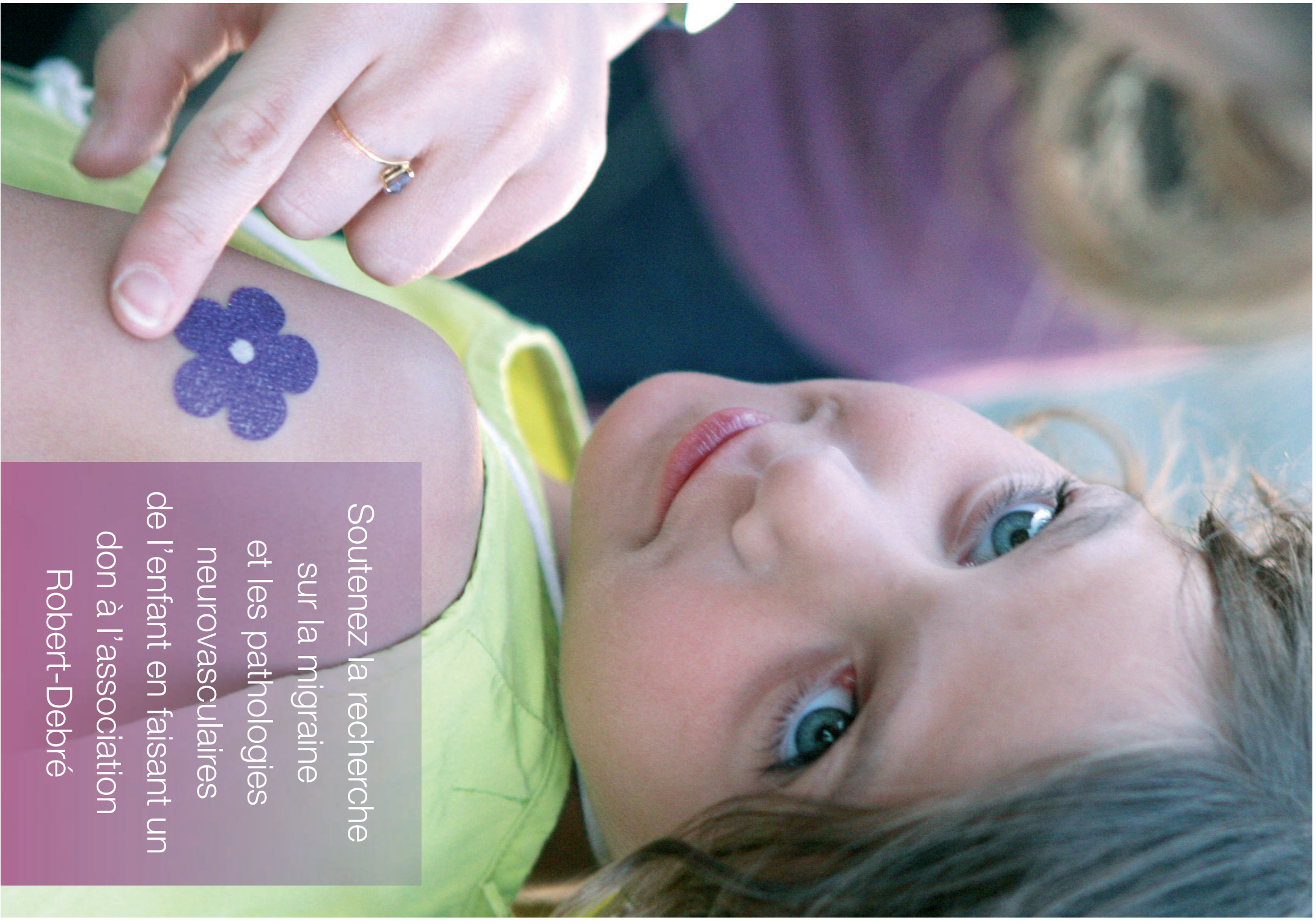
Pour les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu (domiciliés en France) - Art. 200 du Code général des impôts

Si vous êtes imposables, vos dons vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant dans la limite de 20% de vos revenus imposables (jusqu'à 495 €, la réduction d'impôt est de 75%).

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés - Art. 238bis du 1^{er} Code général des impôts

L'ensemble de vos versements au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60% de leur montant, dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires HT.

Les dons sont à libeller à l'ordre de l'association Robert-Debré
contact : jean-claude.kervot@rdb.aphp.fr
<http://www.association-robert-debre.net/>



Soutenez la recherche
sur la migraine
et les pathologies
neurovasculaires
de l'enfant en faisant un
don à l'association
Robert-Debré